



Cofinancé par
l'Union européenne



Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés
par l'Union européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Rentrée 2025

Données réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Article R. 4311-4 du Code de la santé publique - Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des IFP - Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat - Arrêté du 07/04/2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat
La certification	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture – titre de niveau 4 – RNCP : 35832
Dispenses et allègements	<p>Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ; - Le diplôme d'assistant de régulation médicale ; - Le diplôme d'Etat d'ambulancier ; - Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ; - Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ; - Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ; - Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ; - Le titre professionnel d'agent de service médico-social ; - La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.
Les débouchés et poursuites	<p>Type d'emplois accessibles : Auxiliaire de puériculture</p> <p>Secteurs d'activité : Dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...).</p> <p>Poursuites d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation au DE d'infirmier - Formation universitaire
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune condition de diplôme requise - Être âgé d'au moins 17 ans à l'entrée en formation
Modalités et délais d'accès	<p>La sélection s'effectue sur concours qui comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la transmission d'un dossier individuel permettant d'apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation des candidats à suivre la formation ; - Un entretien de 15 à 20 minutes permettant d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. <p>L'inscription à la sélection est gratuite et s'effectue via notre site internet, selon le calendrier fixé annuellement.</p>

	<p>Après s'être préinscrit, le candidat devra télécharger les documents qu'il complétera et signera avant transmission à l'institut de formation par voie postale en recommandé avec A/R ou directement remis à l'institut.</p> <p><i>Le délai d'accès est de 3 à 4 mois entre l'inscription à la sélection et l'entrée en formation.</i></p>
Statuts et effectifs	35 places
Objectifs généraux	Former des auxiliaires de puériculture compétentes dans la prise en soins globale de l'enfant et de sa famille ; et capable d'exercer dans un contexte sanitaire et sociale en constante évolution.
Objectifs pédagogiques	<p>La formation permet de développer les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires. - 1bis. Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe. - 2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer. - 3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins. - 4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant. - 5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation. - 6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage. - 7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels. - 8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés. - 9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins. - 10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités. - 11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.
Durée de la formation	<p>La formation pour un cursus complet dure 11 mois et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 770 heures d'enseignement théorique, - 770 heures d'enseignement clinique (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines). <p><i>3 semaines de congés sont programmées : 2 semaines en fin d'année civile et 1 semaine dans le courant de l'année de formation.</i></p>
Contenu de la formation	<p>La formation théorique et pratique comprend 11 modules, répartis en 5 blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bloc 1 : accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ; - Bloc 2 : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ; - Bloc 3 : information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ; - Bloc 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ; - Bloc 5 : travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

	<p>A cela s'ajoute des stages au sein de diverses structures éducatives, sanitaires et médico-sociales.</p> <p>La formation comprend également l'acquisition ou le renouvellement de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).</p>
Méthodes pédagogiques mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement théorique en présentiel et/ou à distance sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes (possibilité de mutualisation avec l'Ecole de Puéricultrices.teurs et l'Institut Régional de Formation en Ergothérapie) ; - Utilisation des outils numériques et de simulation en santé ; - Approche par compétences autour de situations emblématiques ; - Résolution situationnelle de problème autour de situations emblématiques ; - Analyse réflexive, par questionnement autour de situations prévalentes ; - Apprentissage par l'erreur ; - Développement de l'esprit d'initiatives autour de projets ; - Développement des compétences psychosociales de la verbalisation des émotions et besoins des élèves ; - Autoévaluation en formation théorique et clinique ; etc.
Modalités d'évaluation	<p>L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.</p> <p>En fonction des modules, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.</p>
La formation en chiffre (promotion 2023/2024)	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'obtention du diplôme : 74 % - Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation (Promo 2022/2023) : 91 % - Taux de redoublement : 24 % - Taux d'abandon : 6.5 %
Dates de la prochaine session	Août 2025 à juillet 2026
Lieu	Pôle Formation de l'ASFA – Saint-Denis (974)
Tarifs	<p>Elèves en poursuite de scolarité/d'étude ou demandeurs d'emploi : financement Région + FSE+</p> <p>Elèves bénéficiant d'un financement OPCO ou employeur : 8800 € pour un cursus complet</p> <p>Elèves en redoublement : 4.67€/heure de formation théorique</p> <p><u>Pour tous les élèves, s'ajoutent les frais suivants :</u></p> <p>Frais d'inscription : 110 €</p>
Contacts	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat : 0262 90 87 07 – sec.ifap@asfa.re - Site internet : www.asfa.re
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	<p>Contactez notre référente handicap :</p> <p>Audrey LEDUC</p> <p>refhandi.pf@asfa.re ou 0262 90 91 02</p>